



Communiqué aux médias

18 décembre 2019

Conclusion du Synode d'hiver 2019: nouveau centre de conseil pour les situations de fin de vie et mesures de protection du climat

Le 18 décembre, le Synode a approuvé un nouveau crédit d'engagement pour la création d'un centre de conseil «Vivre et mourir». Par ailleurs, un crédit a été voté pour soutenir les paroisses dans leurs efforts en matière de protection du climat.

Au début de la troisième journée, le Synode a débattu du projet inspiré par la «Vision» Eglise 21 d'un centre de conseil «Vivre et mourir». L'idée s'est concrétisée à l'occasion de la fête de l'Eglise marquant l'adoption de la Vision Eglise 21 et de la collecte effectuée auprès des participantes et participants à la fête qui a permis de récolter CHF 53'000 en faveur de ce centre. Celui-ci est appelé à fournir un soutien et des compétences à toute personne confrontée à des questions autour de la vie et de la mort, notamment dans les derniers moments de la vie face aux difficiles décisions qu'il faut parfois prendre. Le Conseil synodal sollicitait un crédit d'engagement de CHF 324'000 pour les années 2020 à 2023. La commission d'examen de gestion préconisait le rejet du projet dont les contours lui semblaient peu clairs. Elle était rejointe dans ce rejet par la commission des finances qui doutait pour sa part de sa viabilité financière. D'autres députées et députés en revanche ont relevé que les fonds récoltés lors de la fête étaient destinés à ce centre et que l'Eglise se devait donc d'aller de l'avant. L'argument selon lequel, parallèlement aux prestataires de la société civile, l'Eglise était appelée à offrir un accompagnement sur ces questions, a été également avancé. Au terme d'un débat nourri, le Synode a approuvé le crédit d'engagement demandé.

La sauvegarde de la Création est également au cœur de la mission de l'Eglise. A cette fin, un crédit d'engagement de 500'000 CHF pour les années 2020 à 2023 a été alloué. Ce montant est destiné à soutenir les paroisses, par le biais d'incitations financières, dans l'adoption de mesures en matière de protection du climat. La dotation restante des Fonds «pour le conseil en gestion énergétique et environnementale» et «d'encouragement des installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques» sera dissoute et intégrée dans le compte de résultat 2019. Diverses intervenantes et divers intervenants ont soutenu la proposition, qui a passé confortablement la rampe au vote final.

Le budget 2020, qui a été adopté, a été le dernier point traité par ce Synode qui s'est tenu le 16 (toute la journée) et les matinées des 17 et 18 décembre 2020.

Par ailleurs le Synode a:

- prolongé le projet d'accompagnement de proches de religions non-chrétiennes dans les hôpitaux
- pris connaissance de l'arrêté de compte des appareils multifonctions à la Maison de l'Eglise

Seite 1/1